

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 15 septembre 2025 à la Salle des Jardins

Après une présentation, hors conseil, par Monsieur Kellenberger du bureau Schopfer et Niggli en charge de la conduite des travaux de la mise aux normes de la RC 79, il est 20.50h et Mme Nehla MEIER Présidente ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette quatorzième séance de la législature 2021-2026.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	31
Membres excusés	:	7
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Fabiana Carrer Joliat, Olivier D'Eternod, Karin Eigenheer, Capucine Espana, Gabriele Scholz, Silvia Sebastiani et Althéa Vurpillot.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité. Il se déroule comme suit :

- 1) Appel.
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) **Préavis 3/2025** - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 2'700'00.00 TTC pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes de la RC79 en traversée de localité
- 8) Propositions individuelles.
- 9) Divers

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

M. SCHERZ fait remarquer qu'à la page 104, dans le rapport de la Présidente, une phrase se répète par deux fois. Mis à part cette remarque le PV de la séance du 16 juin 2025 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle paraphe de son côté.

4. Correspondances

27.06.2025	Réception des instructions pour les votations du 28 septembre 2025
10.07.2025	Information de l'organisation régionale de la protection civile que leurs statuts ont été validés par les 56 communes du district
15.07.2025	Réception du préavis 3-2025 et nomination de la commission <i>ad hoc</i>
23.08.2025	Réception des instructions pour les votations du 30 novembre 2025
01.09.2025	Réception des rapports des commissions pour le préavis 3-2025
03.09.2025	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce soir

5. Communications du bureau

Mme MEIER tient tout particulièrement à exprimer ses remerciements au 2^{ème} vice-président du Conseil, M. Yves ZAHNER pour avoir prononcé le discours du 1^{er} août 2025.

Elle rappelle également que les élections communales approchent à grands pas et que les membres du Conseil intéressés à se représenter voudront bien se manifester auprès de la Commune. Le dépôt des listes est agendé au 12 janvier 2026.

La commission Gestion Finances est toujours à la recherche d'un membre suppléant et bien que la fin de la législature soit proche, les personnes intéressées peuvent encore en tout temps le faire savoir au bureau du Conseil.

Enfin elle souligne qu'à des fins d'élaboration du PV la présente séance est enregistrée, mais l'enregistrement est toutefois détruit après élaboration et approbation. Personne ne s'oppose à ce mode de faire.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN informe que la séance du Conseil communal prévue le 6 octobre prochain est renvoyée à une date ultérieure car les éléments permettant d'élaborer le préavis relatif au chauffage à distance (CAD) ne sont pas complètement en possession de la Municipalité. La Romande Energie doit encore se déterminer pour donner suite aux remarques émises par la Commune.

M. MONNIN espère que d'ici la fin du mois de septembre, il sera possible de fixer la date d'une séance permettant de présenter ce préavis et il rappelle encore que la réalisation du CAD devra se faire simultanément aux travaux de la RC79.

7. Préavis 3-2025 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 2'700'000.00 TTC pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes de la RC 79 en traversée de localité

Mme MEIER invite M. STERVINOU pour la commission *ad hoc* et M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. FANKHAUSER remercie les deux commissions pour leur rapport. Tout en trouvant très élevé le montant de CHF 2'700'000.00 pour 850 mètres de route, il comprend bien que ces travaux soient obligatoires, mais se questionne si le Canton va finalement octroyer un subside et son interrogation finale est de savoir si nous avons vraiment le choix

M. MONNIN le rassure quant au fait qu'un subside sera versé, mais ne peut pour l'instant en chiffrer le montant. Il articule une somme oscillant entre CHF 300'000.00 et CHF 500'000.00. Il faut savoir que le Canton n'apporte pas son aide financière à l'entièreté des travaux. Les trottoirs, l'éclairage ainsi que les arrêts de bus n'en font pas partie. Ce n'est cependant qu'après la fin du chantier que le Canton fera parvenir son indemnité à la Commune.

Il partage l'opinion de M. FANKHAUSER quant à la contrainte de ces travaux. Il évoque non seulement l'état lamentable de la route, mais également celui de la conduite d'eau potable âgée de 80 ans (cette dernière étant financée par les Services Industriels de Lausanne) et l'installation du chauffage à distance (financé par la Romande Energie).

Concédant que la somme totale de cette mise aux normes est très élevée, il souligne néanmoins qu'il y a eu des appels d'offres et les meilleures ont été sélectionnées.

M. FANKHAUSER veut encore savoir si ce sont le revêtement et les aménagements pour la mobilité douce qui feront l'objet d'une aide du Canton.

M. MONNIN spécifie qu'il s'agit uniquement d'une partie des encaissements et du revêtement phono absorbant. A ce sujet il informe que la traversée du village bénéficiera également de ce même revêtement.

M. CHRISTEN évoque le problème des différences de niveaux dans les endroits où il y a des pavés, prenant pour exemple le cas, il y a deux ans, d'une personne en chaise roulante qui a chuté. Le chantier serait une bonne opportunité d'effectuer des améliorations.

M. MONNIN approuve.

Quelle serait la durée des travaux et à quelle échéance si ces derniers sont acceptés demande Mme ROSE ?

M. MONNIN articule une durée d'un an minimum. Le début du chantier n'est pas encore fixé car il dépend de la réalisation du chauffage à distance. Il explique que depuis 2021, date des premières études, la politique de Romande Energie a passablement évolué mais la Municipalité travaille activement pour parvenir à finaliser ce projet qui sera un plus grâce à une énergie renouvelable (plaquettes de bois).

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme MEIER propose de passer au vote.

Le préavis 3/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 29 voix et 1 abstention.

Il est décidé :

- a) **D'accepter la demande de dépenses extrabudgétaires pour le projet de réaménagement de la RC79 en traversée de localité d'un montant de CHF 2'700'000.00TTC.**
- b) **D'approuver le financement tel que présenté.**
- c) **D'approuver l'amortissement des travaux sur une durée de 30 ans.**

8. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

9. Divers

Question de M. FANKHAUSER au sujet de la Route du Lac allant de Morges à Lausanne située au Sud du Quartier des Moulins et qui va faire l'objet de modifications. Est-ce que la commune de Denges devra participer financièrement ? De plus les habitants du quartier émettent quelques inquiétudes au sujet des arbres.

En sa qualité de membre de la commission, M. MONNIN le rassure quant aux arbres, confirmant que la contre-allée va rester telle quelle. Les accès sont en discussion et les remarques des habitants des Moulins ont été prises en compte. Le projet définitif sera présenté prochainement par le biais d'une séance publique.

Il confirme que la commune de Denges devra participer financièrement, mais le coût est difficile à chiffrer actuellement. Il énonce, avec toutes les réserves d'usage, un montant d'environ CHF 500'000.00.

M. FANKHAUSER veut encore savoir où en est le projet de chauffage à distance pour le quartier des Moulins.

M. MONNIN concède que la Commune a été approchée par Région Morges. Elle a donné son accord pour participer au financement de l'étude. Le Canton participera aussi de son côté. Il rappelle que ce n'est techniquement pas possible de le relier au CAD du village.

En tant qu'habitant des Moulins M. FANKHAUSER remercie pour cette contribution.

M. CHRISTEN pense que d'autres quartiers pourraient aussi être intéressés par le CAD.

M. MONNIN argumente qu'il incombe à la Romande Energie d'aller de l'avant. La Commune souhaite vivement développer ce système de chauffage, notamment dans la zone du Vieux Bourg actuellement dotée de chauffages électriques, énergie interdite d'ici 2033. Des discussions seront encore menées à ce sujet ces prochains mois.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER clôt la séance à 21.18h.

La Présidente



N. Meier

La Secrétaire



F. Palpacuer

